

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
d'Auvergne-Rhône-Alpes
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Est

**Décision n° 3105 du 14 janvier 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est**

NOR : INTJ1900593S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 83670 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828631S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} février 2019 :

Fargeot Thierry NIGEND : 140 693 NLS : 8 000 330

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2019 :

Foucteau Christophe NIGEND : 154 377 NLS : 8 012 030

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} février 2019 :

Saubade Xavier NIGEND : 183 540 NLS : 8 041 323

Gouzou Daniel NIGEND : 190 633 NLS : 8 039 249

Lefèvre Alex NIGEND : 203 261 NLS : 8 058 337

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2019 :

Rouchy François NIGEND : 262 710 NLS : 8 108 129

Gavet Damien NIGEND : 238 819 NLS : 8 083 173

Rausset Romain NIGEND : 308 649 NLS : 8 105 731

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 janvier 2019.

*Le général de corps d'armée, commandant
la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,*
P. GUIMBERT